

# BULLETIN OFFICIEL

DE LA

# BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE du TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois . . . . . 0 80  
Un an . . . . . 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## SOMMAIRE

**Partie Officielle.** — Avis. — Les Bureaux de Placement. — Commission exécutive. — Rapport du Commissaire général.

**Partie non Officielle.** — Le Fête de la Bourse du Travail. — Comité de la Grève générale. — Congrès de Londres (fin).

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL. — Mardi 16 Mars, à 8 heures du soir.

COMMISSION EXÉCUTIVE — Mardi 23 Mars et Mardi 13 avril, à 8 heures du soir.

COMITÉ DE VIGILANCE. — Mardi 6 Avril, à 8 heures du soir.

## PARTIE OFFICIELLE

### AVIS

L'Administration de la Bourse du Travail porte à la connaissance des travailleurs nantais qui auraient besoin de renseignements ou de consultations judiciaires, qu'elle s'est assurée le concours gratuit des avocats dont les noms suivent :

**M. Martin**, Conseiller général, rue de l'Arche-Sèche, 2. (Consultations de 8 à 10 heures du matin et de 4 à 5 heures du soir).

**M. Guist'hau**, Conseiller municipal, rue Lafayette, 16. (Consultations de 4 à 5 heures du soir).

**M. Aliès**, rue de Feltre, 5. (Consultations de 4 à 5 heures du soir).

Nous prions, dans leur intérêt, les camarades qui auraient soit à intenter une action judiciaire, soit à se défendre dans un procès, à consulter préalablement un des avocats ci-dessus nommés.

Les camarades ne seront reçus que porteurs d'une carte spéciale qui leur sera délivrée par le Secrétaire général et après un exposé succinct de leur cas.

Nous ne terminerons pas cette note sans adresser de chaleureux remercie-

ments aux sympathiques avocats qui nous assurent un concours aussi dévoué que désintéressé et qui n'avaient pas attendu la démarche officielle qui leur a été faite pour aider généreusement, en maintes circonstances, soit par leurs conseils, soit en défendant leurs intérêts ou leur personne, un grand nombre de nos camarades.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

## LES BUREAUX DE PLACEMENT

La Chambre des Députés discute en ce moment le rapport de M. Georges Berry sur le projet de loi relatif aux Bureaux de placement. Voici l'article 1<sup>er</sup> tel qu'il a été adopté par la commission :

« Tous les Bureaux de placement autorisés seront supprimés, sans indemnité, dans un délai de cinq ans. »

Un contre-projet a été déposé par les citoyens Coutant, Desfarges, Groussier, Dejeante, Toussaint et Faberot dont voici le texte :

« Art. 1<sup>er</sup>. — Le décret du 25 mars 1852, réglant l'institution des bureaux de placement, est abrogé.

» L'ordonnance de police du 5 octobre de la même année, spéciale aux Bureaux de placement du département de la Seine, est rapporté.

» Art. 2. — Le placement gratuit des ouvriers et ouvrières, ainsi que des employés des deux sexes, sera fait à l'avenir par l'entremise des Bourses du Travail, des Syndicats ouvriers et groupes corporatifs et par les municipalités.

Le vendredi 25 février, a eu lieu la discussion générale ; le 5 mars, on a discuté le contre-projet Coutant, qui a été repoussé par 396 voix contre 106 ; puis la question a été renvoyée à vendredi prochain, 12 mars, par suite des nombreux amendements déposés sur l'article 1<sup>er</sup> du projet de la Commission. Les citoyens Coutant, Jourde, Vaillant, Jules Guesde, Chauvin, Faberot et Antide Boyer ont fait valoir d'excellentes raisons pour la suppression immédiate des bureaux de placement, et ils ont

fourni des renseignements précis et écriants sur l'exploitation honteuse des travailleurs des deux sexes par ces agences interlopes, dont plusieurs sont les pourvoyeuses avérées de la débauche.

Les faits cités sont tellement révoltants que, jusqu'ici, un seul député, M. Guillemain, a eu le courage de prendre la défense des placeurs. M. le comte de Bernis et M. de la Biliais les portent bien dans leur cœur, puisqu'ils se sont démenés comme de beaux diables pour faire ajourner la discussion de la loi : mais, enfin, ils n'ont osé développer aucun argument en leur faveur. M. Guillemain, d'ailleurs, ne prétend pas que les agissements des placeurs doivent figurer dans la morale en action ; seulement, il ne veut pas qu'on supprime leurs officines sans les indemniser pour plusieurs motifs.

Le premier, c'est que le successeur du citoyen Chauvin a fait mettre à l'index un de ses garçons qui l'avait appelé devant les Prud'hommes. Cela ne paraissant pas suffisant à la chambre pour accorder une indemnité aux placeurs, il soutint que celle-ci leur était due puisqu'ils avaient acheté leurs fonds. Cet argument n'a pas mieux pris que le premier, le décret de 1852 ne prévoyant aucune indemnité, dans le cas de retrait de l'autorisation. A bout d'arguments, M. Guillemain s'est rabattu sur la fameuse tyrannie syndicale, inventée par le célèbre Yves Guyot, et brevetée avec la garantie du gouvernement.

Il y a bien longtemps déjà que les adversaires de l'émancipation ouvrière ressassent l'argument de l'ancien révolutionnaire repentant, mais vraiment il est usé jusqu'à la corde.

Il constitue, d'ailleurs, une simple calomnie. Dans les Bourses du travail, on inscrit toutes les demandes d'emploi sur des registres avec toutes les indications nécessaires, de façon à pouvoir renseigner les patrons en quête d'ouvriers.

Il est de fait que les Bourses du travail rendent de grands services au petit patronat, qui se procure ainsi de bons ouvriers, qui étaient accaparés autrefois par les grandes maisons industrielles.

Bien loin que les syndiqués soient les

seuls à trouver de l'emploi, les ouvriers non syndiqués connaissent très bien le chemin de la Bourse du Travail et ils sont les premiers à reconnaître l'impartialité de son administration.

A la Chambre des députés il a été beaucoup question des abus qui se commettaient à Paris, dans les bureaux de placement, mais combien d'absolument semblables se pratiquent en province.

Est-ce que les mêmes causes ne produisent pas partout les mêmes effets ? Ainsi, nous avons été souvent à même de constater que dans les corporations qui font encore leurs placements au moyen des placeurs, on est bien souvent obligé de donner à ceux-ci une gratification en sus de leur tarif quand on veut avoir la première place vacante qui se présente. N'est-il pas tout naturel qu'un travailleur en chômage qui attend une embauche depuis longtemps est le premier à proposer cette gratification extraordinaire ? En résumé, les places sont aux enchères et sont attribuées par les placeurs à ceux qui leur donnent les plus fortes gratifications en sus de leur tarif.

Il ne peut pas en être autrement.

Les pauvres filles qui viennent à Nantes pour se placer comme domestiques sont-elles assez exploitées et les maîtres aussi, il faut bien le dire, car enfin il est un moyen élémentaire pour les placeurs de gagner beaucoup de commissions, c'est de placer les bons travailleurs chez les mauvais patrons et les mauvais travailleurs chez les bons patrons.

De cette façon, il y a beaucoup de changements de place ; tout le monde est mécontent, excepté l'ingénieux placeur qui met beaucoup de pièces de cinq francs dans sa profonde.

Il y a bien le moyen préconisé par M. Béranger, — pas le sénateur, mais l'ancien menuisier ; — ce patron modèle envoyait ces contre-maîtres sur la place du Bouffay appeler les ouvriers au moyen d'un sifflet, comme s'ils étaient des chiens. Ce moyen-là est certes très simple, mais il est un peu primitif, et puis les meilleures choses s'en vont dans notre fin de siècle.

C'est pourquoi les Bureaux de placement s'en iront rejoindre les sifflets de M. Béranger, et on fera tous les placements à la Bourse du travail, qui rendra de plus en plus des services signalés à la classe ouvrière. Celle-ci n'a-t-elle pas l'inestimable avantage d'y être chez elle.

*Un vieux Syndiqué endurci, qui n'a jamais tyrannisé personne, pas même M. Yves Guyot.*

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

du 23 Février 1897

Absents : Millet, Tuffet, Desourmes, Abbé.

Excusés : Châtellier, Juguet, Vieuxguet.

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Lettre du secrétaire général de la Bourse du Travail de Niort pour l'organisation d'une tombola au bénéfice d'une caisse de secours en cas de maladie et des ouvriers syndiqués de passage.

Lettre du secrétaire général de la Bourse du Travail d'Alger au sujet du projet de loi du citoyen Lescuyer. La commission exécutive nomme une commission composée des citoyens Potel, Nias et Guérin, chargée de présenter un rapport au comité général.

Lettre du président de la chambre syndicale des entrepreneurs de travaux et bâtiments de Nantes, donnant connaissance du duplicata de la protestation remise à M. le maire de Nantes, au sujet des travaux exécutés avec le système Hennebique et demandant que les syndicats ouvriers du bâtiment s'associent à cette protestation.

Après explications entre plusieurs membres de la commission la question est renvoyée à la fédération du bâtiment.

Lettre de M. le Maire de Nantes remerciant l'administration de la Bourse pour l'invitation à la dernière fête de la Bourse.

Lettre du secrétaire de la Fédération d'Indre-et-Loire au sujet d'attaques dirigées contre la Bourse du Travail de Tours et sur la personne du citoyen Pommier par un parti politique qui n'a jamais pu s'implanter à Tours.

Après lecture d'une circulaire donnant un compte rendu de la polémique engagée à Tours entre ces deux partis, la commission exécutive réprovoque ces attaques et s'associe aux autres Bourses du Travail réprovoquant aussi ces attaques.

Le secrétaire général demande qu'une commission soit nommée pour aller présenter MM. Martin et Guist'hau au nom de la Bourse du Travail pour l'organisation du contentieux. Les citoyens Potel et Carric sont désignés pour en faire partie.

Lettre de la Chambre syndicale des ouvriers ferblantiers-boîtiers au sujet de la permanence des conseillers prud'hommes ouvriers.

Renvoyé au Comité de vigilance.

*Le secrétaire : RADIGOIS.*

Séance du 9 Mars 1897

Présidence du citoyen Nias fils.

Absents : Millet, Giraud, Ricouleau, Abbé, Boutin.

Excusés : Carric, Leglise, Juguet.

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

Lettre du secrétaire de la fédération des Bourses du Travail de France et d'Algérie au sujet de la manifestation du 1er mai et demandant le nombre d'affiches que la Bourse du Travail pourrait prendre.

Réponse du secrétaire de la Bourse du travail de Nantes à la lettre ci-dessus demandant le prix des affiches.

Réponse du secrétaire de la fédération des Bourses donnant le prix de ces affiches.

Circulaire du secrétaire de la fédération des Bourses du Travail au sujet de la situation occupée par le citoyen Baumé à la Bourse du Travail de Paris.

Réponse du secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, à cette lettre.

Lettre du groupe socialiste de Romans et Bourg-de-Péage (Drôme).

Lettre de la Chambre syndicale des ouvriers charpentiers du Mans.

Le citoyen Tulève donne le compte-rendu de l'entrevue qu'il a eue avec M. Vuillemin-Didiot, à la Bourse du Travail.

Compte-rendu des démarches faites par la commission du contentieux, auprès de MM. Guist'hau et Martin. Adopté.

Le citoyen Nias lit le rapport de la commission envoyée à Couëron, le 7 février. Adopté.

Lecture du rapport de la commission de la Fête, qui a eu lieu à la Bourse du Travail de Nantes, par le citoyen Guérin. Adopté.

Rapport du commissaire général de la Fête, après explications entre plusieurs membres de la commission, il est décidé que le rapport sera inséré dans le prochain numéro du *Bulletin*.

Le citoyen Potel demande à être remplacé dans la commission de la question Lescuyer.

Les citoyens Guérin et Guillou blâment le citoyen Potel d'avoir causé à M. Martin, avant la commission du contentieux désignée pour cela. Après explications du citoyen Potel, l'incident est clos.

La commission exécutive décide que les résolutions du Congrès de Tours soient maintenues pour le maintien du Comité fédéral à Paris.

La commission désigne le citoyen Guillou pour remplacer le citoyen Potel à la commission Escuyer.

*Le secrétaire : RADIGOIS.*

#### Rapport du Commissaire général

Citoyens,

Vous m'avez honoré de votre confiance en me chargeant du poste ingrat de commissaire général de la fête du 14 février dernier. J'ai fait de mon mieux pour être à la hauteur de la tâche qui m'incombait et je viens aujourd'hui vous faire un compte-rendu sommaire de mes impressions en me basant surtout à faire la critique des défauts qui existent non seulement chez nous, mais dans toute autre organisation.

Je m'adresserai d'abord à nos camarades qui avaient bien voulu accepter le poste de commissaires. Certes, au point de vue général, on ne peut se plaindre de la façon dont le service était fait, mais je dois faire remarquer que ceux qui veulent bien s'y dévouer doivent se convaincre qu'il n'y a plus de place pour eux pour le plaisir et qu'ils doivent être entièrement préoccupés que de leur service : quelques-uns de nos amis l'avaient un peu oublié et j'espère que ce léger reproche servira dans l'avenir.

La conduite de nos questeurs a été au-dessus de toute critique ; leur service a été de tous les instants et ils ont été à la hauteur de leur tâche.

Le vestiaire a été admirablement tenu par les deux citoyennes qui avaient bien voulu accepter ce poste avec un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Enfin, pour terminer, il me reste à signaler la façon toute particulière dont le buffet a été tenu. Tous nos remerciements au citoyen Vallée.

Voilà pour le service.

Il me reste une chose toute particulière

à vous signaler. Avec le citoyen Rambaud, trésorier, et un ou deux autres commissaires, nous avons cru nous apercevoir que quelques personnes pénétraient dans la salle avec des contremarques et sans, pour cela, s'être présentées avec les cartes délivrées au contrôle. Nous n'avons pu prendre personne sur le fait, mais nous avons la presque certitude que cela a été fait. A quoi attribuer cette indécatesse ; nous ne soupçonnons et ne pouvons accuser personne ; mais, dans une prochaine fête, il sera nécessaire de redoubler de vigilance. Cela tient peut-être à ce que les contremarques étaient les mêmes que celles qui avaient servi aux fêtes organisées par le Comité de la Verrerie ouvrière, et que certaines personnes qui avaient conservé leurs contremarques ont pu s'en servir à nouveau.

Il sera nécessaire de remédier à cela et faire en sorte que les contremarques soient en nombre suffisant, afin de ne pas être obligés de se servir des cartes d'entrée, ce qui empêche de faire un contrôle sérieux.

J'avais reçu 24 jetons pour le buffet, 23 ont été distribués de la façon suivante :

8 aux commissaires, 8 aux questeurs, 4 aux préposés au vestiaire, 2 au cocher, 6 aux musiciens.

Le dernier est joint à ce rapport.

Je ferai remarquer également que les citoyens Carric et Leléon ont été les seuls commissaires qui, à la fin de la fête, ont rendu leurs insignes, cartes et contremarques.

J'ai assisté aussi au contrôle de perception du vestiaire, qui a produit la somme de 4 fr. 30.

Voilà, citoyens, ce que j'ai cru devoir mettre sous vos yeux, espérant que la critique faite servira pour l'avenir, et je ne saurais terminer sans faire des vœux pour que les fêtes que nous organiserons plus tard égalent au moins celle qui vient de se terminer.

Je vous remercie particulièrement de la marque d'estime que vous m'aviez accordée et j'ose espérer que vous serez satisfaits de la façon dont je m'en suis acquitté.

Nantes, le 20 février 1897.

Le commissaire général, D. COLOMBE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### La Fête de la Bourse du Travail

La *Matinée-Concert et Chorégraphique* suivie d'un *Bal de famille*, organisée par la Bourse du Travail, le 14 février dernier, au profit de la caisse des ouvriers sans travail de passage, des victimes du chômage et des inondations.

Malgré les concerts et les fêtes qui avaient lieu un peu partout ce jour-là, la grande salle de la Bourse était comble. Inutile de dire que les artistes qui avaient bien voulu prêter leur concours à cette fête se sont surpassés en verve et en talent, aussi ont-ils emporté un grand et légitime succès, les applaudissements des assistants ne leur ont pas manqué.

Mlle Guinhut et Mme X... ont été tout

particulièrement fêtées, et les bravos et les bis disaient bien haut qu'on ne se lassait pas de les entendre.

Mlle Blanche Jolivel, dans ses ingrates fonctions d'accompagnatrice, a surtout été fort applaudie surtout dans ses deux belles ouvertures.

Baudin, du Grand-Théâtre (quoique Nantais), a été tout simplement magnifique avec sa belle voix. Nous lui envoyons nos souhaits de réussite dans la carrière qu'il a choisie. René et Cacaud ne sont plus à louer ; partout où une fête de bienfaisance s'organise, nous sommes sûrs de les trouver toujours aussi dévoués, toujours aussi infatigables.

Le clou, c'est Boucherie (quand sa bouche rit toutes les bouches rient, etc...). Ouf ! Je m'en tord encore, on ne peut narré, il faut l'entendre et surtout le voir. Et Bouloy, Duigou, les Alexis, dans le duo des Gendarmes, tous ont provoqué des rires inextinguibles.

Les intermèdes chorégraphiques sont surtout applaudis à outrance, il nous est difficile de faire un choix entre les deux vaillantes Sociétés qui nous ont prêté leur concours.

La *Ligue Nantaise* débute par la Co-saque, qui est dansée avec tant d'ardeur que la scène, cédant sous les sauts, a failli s'effondrée ; les autres danses exécutées par cette Société sont également applaudies et bissées.

M. Jaminet et Mlle Décure dansent la Gavotte ; puis, ensuite la Matelotte est dansée par Mlle Fouassier, la fille du sympathique président de l'*Etoile*.

Mentionnons également de la même Société un assaut de boxe et chaussons, ainsi que de curieux exercices d'équilibre exécutés par le président.

N'oublions pas, en terminant, les pupilles qui ont eu également leur part de succès pour leurs danses parfaitement exécutées, ils promettent pour l'avenir.

Nos sincères remerciements à tous ces artistes et en avant pour la prochaine fête

LA COMMISSION.

## COMITÉ DE LA GRÈVE GÉNÉRALE

Nommé par le XIV<sup>e</sup> Congrès National

ORGANISÉ A PARIS EN SEPTEMBRE 1896

par le

PARTI OUVRIERSOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Aux Fédérations, Chambres syndicales, Groupes corporatifs, Sociétés coopératives, Cercles d'études sociales, Ligues ouvrières, etc., etc.

Camarades,

Le Comité de la Grève générale, composé des citoyens dont les noms suivent :

Allemane, du Syndicat des typographes ;  
Beausoleil, du Syndicat des employés ;  
Drouin, du Cercle corporatif des mécaniciens ;

Emann, du Syndicat des garçons de magasin ;

Hardy, du Syndicat des maréchaux ;

Laroche, du Syndicat des polisseurs sur métaux ;

Lavaud, du Syndicat des céramistes ;  
Lecastou, du Syndicat des employés ;  
Renaudin, du Syndicat des ouvriers en voitures ;

Rimbert, du Syndicat des graveurs ;

Weber, du Syndicat des découpeurs-estampeurs ;

a l'honneur de vous informer qu'il a ainsi divisé le travail de propagande :

Lecastou, secrétaire-général, 43, rue de Paris, à Pantin (Seine) ;

Allemane, trésorier, 51, rue Saint-Sauveur, Paris.

Secrétaires correspondants par région :

*Ardennes* : Weber, 136, avenue Parmentier.

*Est* : Laroche, 7, rue de la Villette.

*Nord et Nord-Ouest* : Allemane, 51, rue Saint-Sauveur. — Lavaud, 3, rue Civiale.

*Ouest* : Rimbert, 8, rue Barbette. — Beausoleil, 13, rue Grenéta.

*Midi* : Lecastou, 43, rue de Paris, à Pantin (Seine).

*Centre* : Renaudin, 112, rue de la Roquette. — Emann, 13, boulevard de Belleville.

*Centre-Nord* : Drouin, 16, passage Vaucoleurs. — Hardy, 14, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).

### CITOYENS,

La mission délicate, dont le Comité est investi, lui donne lieu d'espérer que vous ferez bon accueil aux camarades désignés par le 14<sup>e</sup> Congrès national ouvrier.

D'ailleurs, il ne peut en être autrement, car nous pensons que c'est seulement par les politiciens que nous serons combattus, combattus même avec déloyauté.

Déjà, au Congrès international de Londres, nous avons pu constater la prétention de ces infatués. Là, ils affirmaient que les organisations syndicales devaient céder le pas à leurs *Grandeurs législatives*. Ils voulaient transformer les Congrès en assemblées dans lesquelles, eux, pontifes, auraient commandé ; les ouvriers, obéi.

Le Congrès, par un vote énergique, a déjoué leur calcul.

Depuis, le Congrès de Tours, continuant l'œuvre des Congrès ouvriers de Marseille, Nantes, Limoges, a voté le principe de la Grève générale comme arme offensive et défensive de la classe ouvrière. Il a nommé une Commission à côté de laquelle nous mènerons une action parallèle.

*Tous les Congrès ont voté en faveur de la Grève générale ; seuls, les politiciens l'ont combattue*, cette indication historique suffit pour montrer aux hésitants la route à suivre.

Nous n'avons pas à faire le procès des assemblées légiférantes. Nous sommes et nous restons pour la propagande par tous les moyens : Elections au Conseil des Prud'hommes, au Conseil municipal, au Conseil général, à la Chambre des députés. Mais, au-dessus de tout cela, ayant maintes fois constaté la versalité du corps électoral, ayant vu trop souvent que l'argent, la perfidie triomphaient de la vérité, de la probité, et, appréciant le danger qu'il y a de laisser les ouvriers se diviser sur le terrain exclusif de la politique, nous maintenons, comme arme puissante, la Grève gé-

nérale, pour aboutir à notre émancipation intégrale.

Les difficultés de réussite des grèves partielles, qui sont malheureusement si souvent vaincues, les victoires récentes de grèves générales, même très atténuées, comme en Belgique, des mineurs, verriers, tisseurs, etc., qui ont obtenu le pseudo-suffrage universel (et auraient pu davantage, s'ils avaient voulu); à Bordeaux, la grève générale des Omnibus, du Gaz; en Angleterre, la grève des « Dockers ». Actuellement, à Hambourg, la grève maritime, toutes fournissent des preuves éclatantes en faveur des moyens énergiques et nous font bien augurer de la force qu'aurait une grève générale de toutes les corporations ou seulement de certaines corporations.

La nullité de la classe possédante serait prouvée; la suprématie du Proletariat apparaîtrait évidente.

Nous n'avons qu'à vouloir et nous vaincrons!

Par des conférences, par le journal, la brochure, nous lutterons. Nous voulons; donc nous pourrons!

A vous de nous aider, et, ensemble, nous hâterons l'heure de la délivrance sociale par la Grève générale.

Vive l'émancipation des Travailleurs par les Travailleurs eux-mêmes!

*Le Comité de la Grève générale  
du XIV<sup>e</sup> Congrès national.*

## CONGRÈS DE LONDRES

Réunion plénière du 5 septembre (suite)

### COMPTE-RENDU DU CITOYEN HAMON

Le rapport de la huitième commission (*questions diverses*) est adopté sans aucune discussion.

En voici le texte :

« Le Congrès affirme le droit imprescriptible de la liberté de conscience, d'opinion et de presse, ainsi que le droit d'association et de manifestation publique dans tous les pays, pour tous les travailleurs et toutes les sections de la communauté.

» Le Congrès engage les travailleurs de tous les pays à user des efforts les plus énergiques pour obtenir l'amnistie des prisonniers politiques.

» Il exprime son mépris pour le système de provocation policière, souvent employé dans le but d'arriver à la répression de mouvements avancés, et engage les travailleurs à faire tout leur possible pour découvrir et exposer publiquement tous les actes de provocation de ce genre.

» Le fait de mettre en rapport les salariés avec les employeurs ne saurait faire l'objet d'aucune spéculation ni d'aucun commerce; c'est un service public qui doit être organisé par les travailleurs et à leur profit.

» Considérant, en outre, que les bureaux de placement, dirigés par des particuliers, donnent lieu à des abus et à une incen-

sante corruption, le Congrès demande que ces bureaux cessent d'être libres et qu'ils soient, à l'avenir, des institutions gratuites et placées sous la direction des municipalités ou des institutions syndicales.

» Vu que les sections allemande, autrichienne, espagnole et autres n'ont pas nommé de délégués à la commission instituée pour la question de la langue internationale, la commission a jugé inutile de présenter un rapport, mais elle demande que le président fasse voter, par nationalités, sur la question de savoir laquelle des trois langues, allemande, anglaise ou française, il serait désirable de voir adopter, mais en décidant que les délégués des trois nationalités ne votent pas lorsque l'emploi de leur langue respective sera soumis au vote.

Le Congrès, qui vote automatiquement les résolutions présentées, ne pense même pas à mettre à exécution la décision qu'il vient de prendre par le dernier paragraphe.

Après les rapports des commissions, enlevés à la vapeur, grâce à l'énergie des présidents qu'on avait choisis avec soin, le Congrès avait à se prononcer sur une proposition de la majorité du bureau, relative au prochain congrès et ainsi conçue :

« Le bureau du Congrès est chargé de rédiger l'invitation au prochain Congrès, en faisant exclusivement appel :

» 1<sup>o</sup> Aux représentants des groupements qui poursuivent la substitution de la propriété et de la production socialiste à la propriété et à la production capitaliste, et qui considèrent l'action législative et parlementaire comme l'un des moyens nécessaires pour arriver à ce but ;

» 2<sup>o</sup> Aux organisations purement corporatives qui, bien que ne faisant pas de politique militante, déclarent reconnaître la nécessité de l'action législative et parlementaire. En conséquence, les anarchistes sont exclus.

» La vérification du mandat des délégués sera faite par leurs nationalités respectives, sauf recours devant une commission spéciale, élue par toutes les nationalités représentées au Congrès.

» Les mandats de toutes nationalités représentés par moins de cinq délégués seront soumis au Comité de vérification des mandats ainsi que les mandats douteux.

» Le Congrès décide que le prochain Congrès aura lieu en Allemagne pendant le courant de l'année 1899. En cas d'empêchement à la tenue du Congrès en Allemagne, il est résolu que le Congrès se réunira à Paris en 1900.

Cette proposition a été adoptée dans son entier.

Le citoyen Hamon conclut en ces termes :

« Ainsi se termina le congrès de Londres; le soir, à Crystal-Palace, il y eut un dîner offert aux étrangers, qui assistèrent à un feu d'artifice.

» Je pense avoir rempli exactement mon mandat : je m'y suis efforcé autant que possible; mais, je le répète, les votes furent enlevés à la vapeur, le système des nationalités faussait tous les votes et il fut impossible de défendre les propositions, il fallait se borner à voter pour ou contre.

Je le fis en m'inspirant de votre mandat, tel qu'il était formulé pour certaines questions et de son esprit sur les questions non déterminées. »

De chaleureux applaudissements sont adressés au citoyen Hamon lorsqu'il descend de la tribune.

Le citoyen Rantier, des sculpteurs, demande la parole et soulève un incident en disant que tous les congressistes sont des monteurs de coups.

Il est vivement interpellé par l'assemblée.

Le citoyen Blanchard rétablit les faits et explique la façon de procéder habituellement dans les congrès.

Au nom de la Bourse du Travail, le citoyen Tulève, secrétaire général remercie le citoyen Hamon du dévouement qu'il a mis à la représenter au Congrès de Londres; il dépose l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité moins 2 voix :

« Les citoyens réunis le 5 septembre à la Bourse du Travail, après avoir entendu le compte-rendu du mandat du citoyen Hamon, délégué au Congrès de Londres.

» Considérant que l'émancipation des travailleurs ne pourra être faite que par l'union des exploités contre les exploités, espèrent que tous feront leur possible pour amener cette union indispensable.

» Considérant que la condition essentielle de l'émancipation économique est dans la double action syndicale et politique combinée, engagent les travailleurs, tout en défendant leurs intérêts corporatifs par l'action syndicale, à se servir de la conquête des pouvoirs publics comme agitation révolutionnaire et un des moyens d'obtenir l'application des résolutions votées par les Congrès corporatifs. »

Le citoyen Colombe dépose et commente l'ordre du jour suivant :

### 2<sup>e</sup> ORDRE DU JOUR :

« Après le compte-rendu fait par le citoyen Hamon, délégué de la Bourse du Travail, au Congrès de Londres, les citoyennes et citoyens réunis le 5 septembre, émettent le vœu que le Congrès de Tours maintienne les décisions des Congrès de Paris, Nantes et Limoges tendant à l'organisation, en 1900, à Paris, d'un grand Congrès international corporatif où ne seront traitées que des questions économiques et la grève générale. »

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire de séance :

D. COLOMBE.

Le Gérant : TULÈVE